

L'an deux mille seize et le 13 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : LAVAUR Pascal, Maire

Présents: BOLOS. BONNETAT. COMBARIEU-PINTO. DIOT. MITAINE. RICARD. CORREIA. MAZEYRIE.

Procurations : ASNAR. BABOULENE. FOURCASSIÉ. MORÉNAUD.

Secrétaire de séance : DIOT Fabrice

1/PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES COMPRENANT 1 POLE DE SANTÉ

La commune de Trespoux-Rassiels est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 2425 Route des Vignes 46090 Trespoux-Rassiels.

Ce local comprend un rez de chaussé occupé aujourd'hui par une activité commerciale de type multi-services (Bar – Tabac - Journaux - Dépôt de pain - Point Poste. Epicerie) et un étage comprenant un appartement de 90 m2 aujourd'hui en location.

Une réflexion a été menée afin de déterminer si cet appartement pouvait subir des

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché des travaux de dévoiement de la voie communale dite de Lannac à l'entreprise Séguy 46230 Lalbenque pour un montant de 34 756€ H.T.

VOTE : POUR 13 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3/VENTE D'UN BIEN COMMUNAL LE PRESBYTERE DE TRESPoux-RASSIELS

Le 10 Décembre 2015, le Conseil Municipal délibérait pour mettre en vente un bien communal « l'ancien Presbytère » situé sur la place du bourg. Le conseil municipal précisait qu'il serait étudié toute proposition visant à créer dans ce lieu une activité qui participerait à la dynamisation du village, que cette bâtisse pourrait être vendue pour résidence principale si aucune implantation d'activité n'était proposée.

Le bien a été visité 7 fois et deux propositions pour achat en résidence principale sont parvenues à la mairie. La commission adhoc chargée de l'étude des offres propose au conseil municipal d'attribuer ce bien à M. Fabien JOUVES qui propose la somme de 172 000€ (cent soixante -douze mille euros) meilleure offre en Mairie.

Cette vente permettra l'amélioration des espaces publics, l'accélération du désendettement de la Commune, l'anticipation de l'enfouissement des réseaux dans certaines zones de la commune avec l'arrivée de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer ce bien à M. Fabien JOUVES pour un montant de 172 000€ (cent soixante - douze mille

euros), il autorise le Maire à signer l'ensemble des documents promesse de vente, acte auprès de la SCP Rausières et Berreville notaires à Sauzet 46140.

POUR :10 CONTRE :2 ABSTENTION :1
QUE DESSUS

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN